

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La société CARTHAGE CEMENT informe le public qu'en date du 15.11.2019 et dans le cadre de la surfacturation de 30 millions d'euros pour la construction et la fourniture des équipements de la cimenterie, la cour d'appel du Pôle judiciaire et financier a rendu un arrêté d'appel en faveur de la société CARTHAGE CEMENT et à l'encontre de tous les inculpés.

Le jugement étant passible d'opposition ou de cassation pour certains, la société CARTHAGE CEMENT continue à défendre les intérêts de ses actionnaires, jusqu'à l'épuisement de toutes les étapes de ce dossier.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.